

RTE - Travaux d'élagage et d'abattage



Conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'arrêté du 17 mai 2001 relatif aux conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes de transport et de distribution électrique, des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris prochainement sur le territoire de la commune de Marquefave, afin d'assurer le bon fonctionnement des lignes hautes tension mais également la sécurité des personnes aux abords de ces ouvrages.

Ci-dessous un avis détaillé, destiné aux administrés de la commune :



AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

63 KV CARBONNE-MURET

Portée(s) : 10-11, 15-16, 17-18, 28-29

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :
MARQUEFAVE

à dater du **13/05/2024**
jusqu'au **19/07/2024**

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux PYRENEES, à l'entreprise :

ACTIFOREST
kp.actiforest@orange.fr
06 70 90 66 93

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse : https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege_1213a_v7_1_1.pdf ou directement via le flashcode ci-contre.



En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR PYRENEES
87 rue Jean GAYRAL
31200 TOULOUSE

Philippe DENIAU (06.07.51.87.36)

